

formation certifiée d'art-thérapeute

Titre professionnel répertorié par l'Etat au niveau II

I- CYCLE INITIATION ART-THERAPIE

Prérequis

1. BAC + 2 ou équivalence officielle.
2. Compétences artistiques reconnues officiellement par des Conservatoires, des Beaux-Arts, des écoles de théâtre, des écoles de danse, des écoles privées, des professionnels (en milieu sanitaire, social, culturel ou éducatif)... ou/et des prestations publiques sur au moins trois années

Cycle non obligatoire pour les candidats ayant BAC + 3 minimum (ou équivalence officielle) et les compétences artistiques requises.

Modalités de sélection des candidats

Etude de dossier et journée d'information-sélection avec entretien individuel.

Organisation - Tours

Enseignement théorique et activités spécialisées pratiques : 60h

Stage de découverte (facultatif) : 35h

Travail personnel : 80 à 140h. (estimation)

Programme complet du cycle Initiation à l'Art-thérapie

II- CYCLE ART-THERAPIE

Prérequis

1. BAC + 3 ou équivalence officielle.
2. Compétences artistiques reconnues officiellement par des Conservatoires, des Beaux-Arts, des écoles de théâtre, des écoles de danse, des écoles privées, des professionnels (en milieu sanitaire, social, culturel ou éducatif)... ou/et des prestations publiques sur au moins trois années

Modalités de sélection des candidats

Etude de dossier et participation avec succès d'une session de présentation-sélection (2 jours de présentation de l'Art-thérapie et de l'enseignement, travaux pratiques, mises en situation...).

Organisation

1- Fondements théoriques et pratiques (équivalent à Intervenant Spécialisé en Art-thérapie)

Tours, Lyon ou Lille

Enseignement théorique et pratique : 140h

Stage pratique : 105h

2- Applications méthodologiques - Tours

Enseignement théorique et pratique : 90h

Stage pratique : 70h

Programme complet du cycle Art-thérapie

La validation de tout ou partie du cycle Art-thérapie permet l'accès au Diplôme Universitaire d'Art-thérapie des facultés de médecine de Tours, Grenoble ou Lille (ICL), sous réserve des programmes universitaires et conditions d'accès en vigueur à la date d'entrée au D.U.

III- CYCLE ATELIERS ARTISTIQUES SPECIALISES

Cycle non obligatoire dans le cadre de la certification pour les personnes pouvant justifier de deux pratiques artistiques appliquées à l'Art-thérapie (en stage pratique, bénévolat ou en emploi par ex.).

Programme complet du cycle Ateliers artistiques spécialisés
+ de détails sur le programme des ateliers artistiques spécialisés